

## IDÉES REÇUES ET PRÉJUGÉS

**De toute façon, je n'y ai pas droit !**

*Faux :*

Les logements ne sont pas que pour les pauvres, 80% des locataires actuels en pays royannais pourraient prétendre à un logement social.

**Construire autant de logements sociaux n'a pas de sens car il n'y a pas tant de demandes !**

*Faux :*

Le rapport entre l'offre et la demande est un ratio aléatoire car nombre de ménages ne déposent pas de demandes sachant la faible offre disponible ou croyant ne pas y avoir droit.

**Ce sont toujours les mêmes qui y ont droit !**

*Faux :*

Les logements sont attribués lors de commissions d'attribution. Il n'y a pas de passe-droits. Ce qui est vrai, en revanche, c'est qu'elles manquent de transparence.

**Il faudrait les réserver à ceux qui travaillent !**

*Faux :*

Un jeune ménage qui démarre sa vie de couple n'a pas souvent de CDI. À Royan, les contrats saisonniers de 2 personnes sur 5 sont inférieurs à 3 mois. Avoir un logement est la meilleure garantie pour avoir un emploi.

## QUE PEUT-ON FAIRE ?

# INTERROGEZ VOS ÉLUS ET CANDIDATS AUX MUNICIPALES



Quels sont vos projets de construction de logements sociaux ?

D'après vous, combien en manque-t-il ?

Combien faudrait-il en créer pour ne pas être astreint à l'amende de 165 € par logement manquant ?

Connaissez-vous des gens vivant en logement social ?

Où envisagez-vous d'en construire ?

Serez-vous vigilant à ce qu'un nombre minimal soit garanti pour les ménages pauvres ?

Soutenez-vous la création d'un Office HLM au niveau de la CARA qui donnerait plus de marges de manoeuvre aux mairies ?



collectif pour l'habitat social  
en pays royannais

## LE DROIT AU LOGEMENT N'EST PAS UN LUXE

c'est la condition pour que  
chacun ait sa place

POUR CELA,

IL FAUT



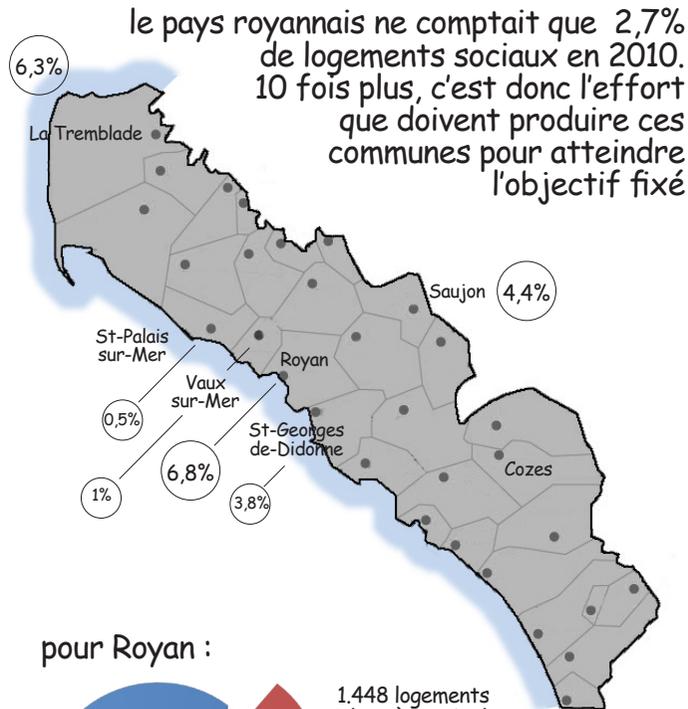
DE LOGEMENTS SOCIAUX



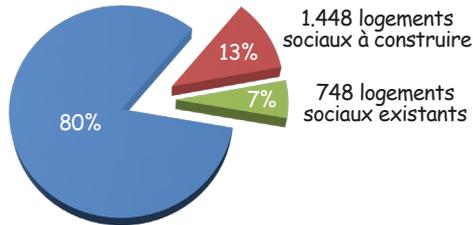
**UN ENJEU  
POUR LES MUNICIPALES**

## 20% DE LOGEMENTS SOCIAUX C'EST UNE OBLIGATION

pour les 6 communes de plus de 3.500 habitants de la communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) selon la loi SRU relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain



pour Royan :



**LES MANQUES SONT CRIANTS**  
au rythme actuel, il faudrait  
**PLUS DE 50 ANS !**

## UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE

Infirmière, aide à domicile, vendeur, saisonnier, agent municipal, tous ces travailleurs aux revenus modestes doivent habiter **de plus en plus loin de leur emploi**, et dépensent presque 40% de leur revenu pour un logement.



On nous objecte :  
« pas de foncier disponible »  
« manque de moyens »  
« pas de demande »  
Ce sont des faux-fuyants !

### les solutions sont possibles

- 1 établissement public foncier pour épauler les communes dans leurs projets
- les communes peuvent exercer leur droit de préemption à chaque vente
- on pourrait inciter les propriétaires à mettre en location des logements vacants

Or, les communes devront payer 165 euros par logement manquant en 2015:  
Préfère t-on payer ces pénalités ou construire de nouveaux logements ?



## 85% DES MÉNAGES LOCATAIRES

du parc privé en pays royannais pourraient prétendre à un logement social !  
60,4% des propriétaires ont des revenus qui leur permettraient d'accéder à un logement social.

La population locale est majoritairement composée de ménages modestes ou pauvres.

**19,7%** des habitants ont moins de 982 euros par mois ( seuil de pauvreté )

**22,7%** des habitants ont des revenus inférieurs au SMIC

## LES BESOINS SONT REELS



POUR  
12,5 DEMANDES  
DE LOGEMENTS  
SOCIAUX

1 SEULE  
ATTRIBUTION

Ce rapport est l'un des plus élevés de la Région Poitou-Charentes

On constate **plus** de pauvreté et 3 fois **moins** de logements sociaux que dans l'agglomération de Saintes